



L'ÉCHO

« EN UN CLIN D'ŒIL »

N° 43

Septembre 2019

Remise de médailles d'honneur du travail

A l'occasion de la cérémonie des vœux, en janvier 2020, Monsieur le maire remettra la médaille du travail à chaque Chevannais qui en aura fait la demande en mairie **avant le 15 octobre 2019.**

C'est une distinction honorifique récompensant l'ancienneté de certains salariés, la qualité exceptionnelle des services qu'ils ont rendus ou des initiatives qu'ils ont prises dans l'exercice de leur profession.

La médaille d'honneur du travail comporte quatre échelons :

La médaille d'argent décernée après 20 ans de services, la médaille de vermeil décernée aux titulaires de la médaille d'argent comptant 30 ans de services, la médaille d'or décernée aux titulaires des précédents échelons et comptant 35 ans de services. La grande médaille d'or est décernée aux titulaires de la médaille d'or qui atteignent 40 ans de services.

Bacheliers 2019, la commune vous récompense !

Vous habitez Chevannes et vous avez obtenu le baccalauréat en 2019 ?

Lors des vœux du maire, en janvier 2020, vous serez invités à monter sur l'estrade et vous recevrez une récompense offerte par la commune, sous forme de bons d'achats.

Il faudra, pour cela, vous faire connaître, en mairie, **avant le 15 novembre 2019.**